

LA NORMANDIE ET LE MONDE

REGLEMENT 2010 (deuxième édition)

Révisé le 18 septembre 2009

1. Objectifs

LA NORMANDIE ET LE MONDE -Festival International du Film de Vernon- a lieu chaque année à Vernon et aux alentours. Il a entre autre pour but de :

- Mettre en valeur des cinéastes apportant à la culture cinématographique : nouveauté, originalité et impertinence,
- Promouvoir le dialogue des cultures en permettant au public de découvrir leur région et les pays du monde à travers les œuvres de leurs cinéastes,
- Favoriser l'accès au cinéma au plus grand nombre, créer un lieu d'échanges et de convivialité,
- Permettre aux jeunes et aux seniors d'être à l'initiative d'événements et de projets artistiques,
- Favoriser le dialogue intergénérationnel.
- Favoriser l'échange entre les cinéastes du monde entier et les cinéastes normands. Stimuler les coproductions.

2. Sections

La sélection officielle comprend quatre sections :

- Longs métrages en compétition
- Courts métrages en compétition
- Panorama longs métrages
- Panorama courts métrages

Chaque section est composée de films normands et de films du monde.

Le festival se réserve le droit de modifier les différentes sections, d'organiser des sections hors compétition, des hommages et rétrospectives, en association avec ses partenaires.

Le festival publie un catalogue détaillé.

3. Conditions de participation

La sélection s'effectue parmi les productions achevées l'année civile du festival et les deux années précédentes. Toute production (fiction, animation, documentaire, expérimental, 35 mm, 16 mm optique ou magnétique, numérique tous formats) peut être soumise à la commission de sélection dans la section dont elle relève. Les films présentés qui ne seraient pas en version originale française doivent être présentés avec doublage ou sous-titrage en français.

Les films publicitaires et industriels ne sont pas admis.

Les films de toute durée sont autorisés.

Selon les règlements internationaux en vigueur, le festival se réserve le droit de programmer jusqu'à 3 projections publiques pour chaque film sélectionné. Toute projection supplémentaire sera négociée avec les ayants droits.

Chaque réalisateur dont le film aura été projeté durant le festival recevra un certificat attestant de sa participation.

Chaque réalisateur, producteur ou distributeur recevra un extrait de revue de presse relatif au film le concernant.

4. Inscription

L'inscription des films (courts et longs métrages) doit se faire impérativement au plus tard 60 jours avant l'ouverture du festival, soit **jusqu'au 2 mai 2010**, à l'aide de la fiche d'inscription commune élaborée par le Carrefour des festivals, l'Agence du court métrage, le Syndicat des producteurs indépendants et la Société des réalisateurs de films à télécharger sur le site du festival : www.lanormandieetlemonde.org, ainsi que sur www.agencecm.com et www.festivalscine.com.

La direction du festival se réserve le droit de modifier la date de clôture des inscriptions.

Les ayants droits sont invités à fournir au festival la fiche d'inscription dûment complétée, signée par une personne détentrice des droits commerciaux et non commerciaux pour des séances en France.

Ils devront joindre à la fiche d'inscription :

- L'annexe à la fiche d'inscription, téléchargeable sur www.lanormandieetlemonde.org,
- un DVD du film.

Dans la mesure du possible, il est conseillé de joindre également :

- un dossier de presse, sous forme papier ou numérique.

L'ensemble de ce matériel sera, sauf avis contraire des ayant droits, conservé par le festival.

Tout le matériel devra être arrivé avant la date de clôture des inscriptions à l'adresse suivante :

LA NORMANDIE ET LE MONDE – 1 route des Andelys – 27200 Vernon

5. Sélection

La sélection des films est laissée aux soins de la Direction artistique du Festival.

La commission de sélection a jusqu'à 45 jours avant l'ouverture du festival pour effectuer la sélection.

Tout réalisateur ou producteur dont le film est retenu sera informé dans les meilleurs délais, par email ou par téléphone, des décisions de la commission de sélection.

Les décisions de la commission sont sans appel. Elles ne sont pas motivées.

6. Matériel requis par le festival

Selon les lieux de projection retenus pour chaque film sélectionné, le matériel requis sera demandé aux ayant droits. Les projections se feront sur support numérique (DVD classique ou Blue-Ray), en 35 mm ou en Beta SP.

Les copies des films sélectionnés devront être envoyées au bureau du festival **au plus tard le 18 juin 2010**.

Toute demande de dérogation sur ces points devra être faite auprès du secrétariat du festival le plus rapidement possible et au plus tard 30 jours avant l'ouverture du festival.

Le festival se réserve le droit de refuser une copie dont la qualité technique ne serait pas suffisante.

Une autre copie de bonne qualité devra alors être fournie sans délai.

7. Invitations

Le festival se réserve le droit d'inviter certains réalisateurs, producteurs ou acteurs dont les films sont présentés.

Lorsqu'il invite, le festival se réserve le droit d'établir l'itinéraire du voyage en accord avec la personne invitée.

Le festival décide des dates de projection des films. Ces dates seront précisées dans un délai minimum de 15 jours avant le festival.

Les réalisateurs invités se doivent d'être présents lors des projections et d'échanger avec le public à la fin de leur film.

Pour les personnes non invitées, les frais d'hébergement (repas, logement) d'une journée pour une personne par film retenu en sélection officielle seront assurés.

Tout technicien ayant participé à un film sélectionné pourra, à sa demande, bénéficier d'entrées gratuites pour les projections.

8. Jurys et Prix

La direction du festival met en place plusieurs jurys.

Les prix suivants sont remis lors de la cérémonie de clôture du festival.

- Le Prix du meilleur long métrage est remis au réalisateur ou à la réalisatrice du long métrage primé par le jury long métrage.
- Le Prix du meilleur court métrage est remis au réalisateur ou à la réalisatrice du court métrage primé par le jury court métrage.
- Les prix d'interprétations masculine et féminine sont décernés par le jury long métrage.

Le Festival se réserve le droit de modifier, ajouter ou supprimer les prix, ainsi que de modifier le nombre et la composition des jurys.

9. Diffusions télévisées

La participation au festival implique l'autorisation de passage à l'antenne des télévisions locales, régionales ou nationales d'extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes chacun.

10. Lieux de projections

Les projections ont lieu à Vernon et aux alentours, en particulier dans les lieux suivants (liste non définitive susceptible de modifications):

4 cinémas-théâtre (Vernon)

L'espace Philippe Auguste (Vernon)

Le musée des impressionnistes à Giverny

Le Cin'évasion à Gaillon

La salle de la Gidouille à Gasny

Et autres salles polyvalentes et auditoriums sur le territoire de l'agglomération.

Des projections sont aussi organisées dans des lieux privés (collèges, lycées, maisons de retraite...)

11. Rémunération des projections

Tous les films projetés perçoivent une rémunération selon la grille du festival :

Pour les courts métrages :

De 1 à 9 minutes : 54€ HT

De 10 à 16 minutes : 77€ HT

De 17 à 26 minutes : 99€ HT

De 27 à 41 minutes : 122€ HT

De 42 à 60 minutes : 145€ HT

Le tarif ci-dessus s'applique quelque soit le nombre de projection pendant le festival.

Pour les longs métrages :

Remontée sur recettes avec minimum garanti de 150€ HT.

Le festival se réserve le droit de modifier cette grille selon les financements obtenus.

En cas de modification, l'accord des ayant droits sera demandé individuellement.

12. Transports des copies

Dans le cas de participation définitive au festival, les frais de transport aller de la copie sont réglés par l'expéditeur, les frais de transport retour par le festival.

Les copies 35mm peuvent être envoyées au bureau du festival ou déposées à l'Agence du court métrage.

13. Tables rondes, ateliers

Des tables rondes sont organisées à l'intention du public, de la presse et des professionnels présents.

Des spécialistes reconnus des questions traitées seront chargés par le festival d'intervenir sur différents sujets.

Les thèmes traités sont communiqués 2 mois avant le festival.

Le festival édite les actes des tables rondes.

Des ateliers sont organisés pour permettre à des professionnels en exercice de diffuser leurs connaissances auprès des jeunes normands et de l'ensemble du public.

Les tables rondes et ateliers sont accessibles gratuitement.

14. Assurances

Le festival supporte les frais d'assurance entre la réception et le rendu des films, dès l'arrivée de la copie et jusqu'à son départ. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, le festival n'est engagé que pour la valeur de remplacement de la copie. Aucune réclamation concernant l'état des copies ne sera prise en compte si elle est faite plus de 8 jours après la réception de la copie par son destinataire.

15. Modifications du règlement

Au cas où le présent règlement serait modifié de façon substantielle, la direction du festival s'engage à en informer les personnes ayant proposé des films à la sélection, et à leur demander leur accord.

16. Cas non prévus et contestations

La Direction du festival est chargée de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

La participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

ASSOCIATION CINENUM - LA NORMANDIE ET LE MONDE

N° siret : 50770701600014

1 ROUTE DES ANDELYS - 27200 VERNON – FRANCE

T : (00 33) 2 32 71 17 38 - courriel : cinenum@lanormandieetlemonde.org

LA NORMANDIE ET LE MONDE

REGULATION 2010 (second edition)

18th of September 2009

1. Aims

LA NORMANDIE ET LE MONDE –International Film Festival of Vernon- take place each year in Vernon and around. The aims are:

- To emphasize film directors who bring originality and new thing to the cinematographic field,
- To promote dialogue between different cultures by giving the public the opportunity to discover his region and foreign countries through movies,
- To make easier the access to the cinema to everybody, to create exchange and conviviality,
- To give the opportunity to young and senior citizen to take part to artistic projects,
- To make easier the intergenerational dialogue,
- To make easier exchanges between film directors of the world and of Normandy. To stimulate co productions.

2. Sections

Official selection has four sections:

- Long movie in competition
- Short movie in competition
- Long movie in Panorama
- Short movie in Panorama.

Each section is composed of movies from Normandy and from the world.

The festival reserves the right to change the different sections, to organize other sections, homage and retrospective, in association with his partners.

The festival publishes a detailed catalogue.

3. Conditions of participation

All movies can participate to the selection, if they are finished during the year of the festival and the two years before. All production (fiction, animation, documentary, experimental, 35mm, numeric, long or short movie) are accepted.

Movies in foreign version have to be either dubbed or subtitled in French.

Advertising or industrial movies are not accepted.

The festival reserves the right to program until 3 public projections for each selected movie. All added projection will be negotiated with the beneficiary.

Each film director, which movie has been projected during the festival, will receive a certificate.

Each film director, producer or distributor will receive an extract of the press review about his movie.

4. Inscription

The inscription (short and long movies) has to be done at the latest 60 days before the beginning of the festival that is to say **until the 2nd of May 2010**, with the entry form and the appendix you can download in the website of the festival: www.lanormandieetlemonde.org.

The festival reserves the right to change the deadline for the inscriptions.

The beneficiary has to give to the festival the entry form, signed by the person who has the commercial and non commercial right for projections in France.

He has to join to the entry form:

- The appendix to the entry form, downloaded on www.lanormandieetlemonde.org,
- A DVD of the movie.

To the fullest extent possible, he can join a press file.

All the material will be keep by the festival, unless otherwise specified by the beneficiary.

All the material has to be sent before the deadline to the following address:

LA NORMANDIE ET LE MONDE

1 route des Andelys

27200 Vernon

France

5. Selection

The selection is done by the Artistic Direction of the Festival.

The committee will select movies at the latest 45 days before the beginning of the festival.

All director or producer, which movie will be selected, will be told as soon as possible, by email or phone.

The decisions of the committee are not motivated.

6. Required material by the festival

According to the projection places, the required material will be asked to the beneficiary. The projections will be in video (DVD or Beta SP) or in 35mm.

The copy has to be sent **before the 18th of June 2010**.

All special dispensation has to be asked to the festival as soon as possible and at the latest 30 days before the beginning of the festival.

The festival reserves the right to refuse a copy which technical quality is not good enough for the projection. Another copy has to be send as soon as possible.

7. Invitations

The festival reserves the right to invite some directors, producers or actors which movies are presented.

The festival reserves the right to define the itinerary with the guest.

The festival decides of the dates of the projections. These dates will be given at the latest 15 days before the beginning of the festival.

The guests have to be here to discuss with the public at the end of the projection of their movies.

For person who is not invited by the festival, the expenses (lunch, accommodation) for one day and one person by movie in official selection will be paid by the festival.

All technicians who participated to a selected movie can ask for an accreditation.

8. Juries and Prices

Several juries will be composed by the direction of the festival.

Following prices will be given during the closing ceremony of the festival:

- Price for the best long movie,
- Price for the best short movie,
- Price for the best actor,
- Price for the best actress.

The festival reserves the right to change, add or delete prizes and to change number and composition of the juries.

9. TV Broadcast

The participation of the festival involves the permission to diffuse in the local, regional or national televisions an extract limited to 10% of the length of the movie and not longer than 3 minutes.

10. Projections places

Projections take place in Vernon and around, particularly in the following places :

- 4 Cinémas-Théâtre (Vernon)
- L'espace Philippe Auguste (Vernon)
- Le musée des impressionnismes in Giverny
- Le Cin'évasion in Gaillon
- La salle de la Gidouille in Gasny

And other places in the department.

Projections are also organized in private places (school, associations, old people's home).

11. Remuneration of the projections

All movies are paid, according to the pricing of the festival.

For short movies:

From 1 to 9 minutes: 54€

From 10 to 16 minutes: 77€

From 17 to 26 minutes: 99€

From 27 to 41 minutes: 122€

From 42 to 60 minutes: 145€

This pricing is available, whatever the number of the projection during the festival.

For long movies:

According to the receipt with a minimum price of 150€.

All the prices are exclusive of tax.

The festival reserves the right to change this pricing according to the subventions.

In case of modification, the agreement of the beneficiary will be asked.

12. Transport of movie

Outward transport costs have to be paid by the sender, the return transport costs by the festival.

13. Round table, workshop

Round tables are organized for public, press and professionals.

Specialists of the theme of the round tables will be charged by the festival to give a lecture.

Themes will be communicated 2 months before the festival.

The festival edits proceedings of round tables.

Workshop is organized to permit professional to diffuse their knowledge to young from Normandy and to the public.

Round tables and workshop are free.

14. Insurance

The festival is in charge of the insurance costs between the reception and the return of the copy. In case of lost or deterioration during this time, the festival is engaged for the replacement value of the copy. No reclamation about the condition of the copy will be accepted if it is made more than 8 days after the reception of the copy by the addressee.

15. Modifications of the regulation

If the regulation would be modified, the direction of the festival commits to informing persons who have send a movie for the selection and to asking for their consent.

16. Non expected cases and contestations

The direction of the festival is in charge of non expected cases in the regulation and will accord special dispensation, if the festival is asked.

The participation in the festival entails the unreserved acceptance of the terms of the present regulation.

ASSOCIATION CINENUM - LA NORMANDIE ET LE MONDE

N° siret : 50770701600014

1 ROUTE DES ANDELYS - 27200 VERNON – FRANCE

T : (00 33) 2 32 71 17 38 - courriel : cinenum@lanormandieetlemonde.org